(Nº 309) MARDI,

On s'abonne à LYON, place Saint-Jean, N.º 3; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.



Tournal de Lyon & du Midi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



# EXTÉRIEUR.

LONDBES, 19 mars.

Fonds publics. — Trois pour 100 consol. 80; 3 pour 100 102 314. Les autres fonds sont fermés.

### Chambre des communes.

M. Huskinson présente plusieurs pétitions où l'on demande une diminution du prix de la bière, seule boisson du peuple dans un pays qui ne produit pas de vin.

L'honorable membre en prend occasion pour s'élever contre la surcharge des terres où l'on cultive le houblon. Il porte à 240,000 liv. sterling (6 millions) l'impôt prélevé sur 50 mille arpens consacrés à cette culture, ce qui revient à près de 5 livres sterling par arpent.

M. Hume réclame la compassion de la chambre en faveur de son ami Hunt, dont il est question tous les jours, et qui ne périt pas moins d'ennui dans sa prison.

Le chancelier de l'échiquier annonce qu'il s'occupe d'un travail dont l'objet est de racheter les einq pour cent d'Irlande, d'après un plan semblable à celui qui vient d'être exécuté pour les 5 pour cent d'Angleterre.

Le secrétaire-général de l'amirauté, malgré les contradictions continuelles de M. Aume, obtient divers subsides pour le

service de la marine.

Nous avons reçu des gazettes de New-York, en date du 25 février; mais, comme les précédentes, elles sont dé-pourvues de tout intérêt. On y voit que les négocians des Etats-Unis se flattent, mais sans aucun fondement, que le gouvernement anglais se relâchera de la rigueur de ses or-donnances prohibitives, relativement au commerce de ses colonies.

- La séance de la chambre des représentans, du 16 février, n'a été remarquable que par une question élevée par M. Floyd. Il a demandé si le gouvernement était officiellement informé des prétentions qu'avait manifestées la cour de Russie sur une vaste portion du territoire des Etats-Unis, baigné par l'Océan pacifique, et faisant suite à ce que les cartes modernes indiquent par le nom d'Amérique russe.

— Nous apprenons que M. Zea, agent de la république de Colombia, est parvenu à négocier, à Paris, un emprunt de 50 millions de francs, portant intérêt à 6 p. 100. Il a donné pour garantie le produit des douanes, l'impôt sur le tabac, et le re-

renu des mines tant de métal que de sel.

- Le Courrier, en rapportant hier quelques débats tumultueux de la chambre des députés de France, avait eu l'air de s'appitoyer sur le sort de M. Benjamin Constant, qui, dans cette séance, fut accablé des reproches les plus sanglans. Le New Times avant vigourensement tancéle Courrier à ce sujet, celui-ci répond aujourd'hui qu'il n'a rien de commun avec M. Benjamin Constant, ni avec le parti auquel il appartient: mais qu'il pense qu'an lieu de le traiter de factieux et de rebelle, il fallait le mettre en accusation, ainsi que d'honorables membres l'avaient proposé.

### ALLEMAGNE.

# Francfor, 16 mars.

Les dernières lettres de Pétershourg disent positivement qu'il n'y a plus d'incertitude sur la guerre avec la Turquie. L'on ajoute dans ces lettres que si les armées russes ne sont Par entrées plutôt en campagne, il faut l'attribuer principalement à des négociations entamées depuis quelque temps avec le schah de Perse, les Wéchabites, et peut-ètre même le vice-roi d'Egypte. D'une autre part, les nouvelles de Conslantinople annoncent que la guerre est résolue.

Une lettre de Tine, du 9 janvier, renferme des détails sur des faits déjà connus, ou même démentis; elle contient le Paragraphe suivant: «On apprend de Missolunghi qu'un pacha, avec 6, oco hommes, avait passé par mer à Patras, pour aller au secours des Turcs en Morée.

AUTRICHE.

VIENNE, 13 mars.
On attend ici avec impatience, la prochaine poste de Constantinople, soit pour avoir des renseignemens plus positifs sur le sort d'Aly-Bacha sur lequel on ne sait encore rien d'officiel, soit pour connaître la réponse du reis-effendi à la dernière note de nôtre internonce. Si cette réponse n'était pas de nature à satisfaire la Russie dans ses justes prétentions, nôtre cour paraît décidée à retirer sa médiation, et peut-être lui verrait-on alors adopter uu rôle bien différent.

L'envoyé extraordinaire russe de Tatitschef, paraît attendre ici la réponse en question. On le dit chargé de pouvoirs extraordinaires qui seraient relatifs au resultat de cette communication. On remarque dans notre cabinet une activitéextraor-

dinaire depuis l'arrivée de ce diplomate.

Nos métalliques ont été cotés aujourd'hui à 75 318. Il y a trois jours qu'ils étaient recherchés à 76.

# ORIENT.

### SEMLIN, 4 mars.

Pendant qu'on parle partout d'une prétendue catastrophe d'Alv-bacha, qu'on donne même des details très - minutieux sur ses derniers momens; nos lettres de Seres, de Salonique et même celles de Bitolia du 15 févirer n'en font nullement mention, ce qui rend fort suspecte la nouvelle précédemment reçue de l'extradition et de la mort de célèbre rebelle. Si le prochain courrier de Constantinople n'annonce pas officiellement sa chute, on pourra hardiment révoquer en doute tout ce qui en a été dit. Déjà on a reçu des lettres de Nissa qui sont en entière contradiction avec celles qu'on avait reçues d'autres points au sujet d'Aly.

DURAZZO ( Albanie ) , 27 février.
Des fugitifs qui out quitté les envisons de Janina après le 20 février, annoncent qu'Aly-bacha est en effet serré de près par les Turcs; mais que le jour de leur départ il était loin de craindre quelque trahison de la part des siens. Il était vrait toutefois qu'à cette époque Aly traitait avec son adversaire pour obtenir la liberté de s'embarquer avec sa famille. Nous attendons avec impatience le résultat de ces pourparlers (1).

ESPAGNE.

MADRID, le 24 mars. Nous jouissons d'un peu de tranquillité, grâces au zèle infatigable de la milice nationale qui est parrenue à mettre un terme aux rixes et querelles particulières qui ont eu lieu les 9, 10 et 11, à la porte de Tolède, entre les grenadiers de la garde et le régiment de Ferdinand VII. Le 12 même, cette tronpe peu disciplinée se proposait de renouveler encore les scènes de la veille; mais le général Riégo s'est rendu sur les lieux, et avant harangué les soldats, parvint à disperser les groupes. Plusieurs députés se rendirent aussi en personne à la porte de Tolède pour s'informer des causes qui avaient pu donner lieu à ces rixes entre les militaires, et qui auraient pu avoir des suites funestes. On en a déduit que les ennemis du système, toujours constans dans leurs machinations, voulaient rendre générale l'animosité qui régnait entre quelques individus de ces deux corps, et qu'ils avaient même distribué de l'argent soit aux militaires, soit à des particuliers qui s'étaient joints au rassemblement, et dont deux ont payé de leur vie les cris de vive le roi absolu! à bas la constitution! qu'ils avaient osé proférer. Dans les rassemblemens de ces jours-ci on a remarqué plusieurs citoyens qui par leur persuasion sont parvenus à calmer l'irritation des mutins des deux partis. Ces scènes s'étant passées hors de la capitale, la tranquillité intérieure n'a point souffert; il est vrai que les autorités ont veillé jour

(1) Les journaux de Paris, qui se disent mieux informés que ceux d'Allemagne et leurs correspondans d'orient, sontiennent qu'Ali-Bacha d'Aliemagne et leurs correspondants à orient, sontiennent qu'Ali-Bacha est mort et bien mort; mais les nouvelles contradictoires d'une date très-recente, qui arrivent du fond de l'Albanie même, le silence que continue de garder l'Observateur autrichien qui, mieux informé que toutes les autres feuilles, n'a pas encore hasardé de confirmer la nouvelle de la mort d'Ali, dans son numéro du 15 mars, sont autant de motifs qui nous partent à nous méher des faits rapportés par ces journaux. et muit à son maintien. Cependant les deux partis sont tou-jours en présence, et lès servifes mettent à profit la moindre circonstance pour rendre plus odieux le parti de leurs adver-

Les divisions sont si grandes et les opinions si partagées, qu'il est très-difficile de prévoir les résultats d'un pareil état de choses, sur-tout lorsque la confiance diminue tous les jours, car les personnes sensées n'attendent pas grand bien de notre nouvelle convention.

Le Roi est toujours à Aranjuez. La présence de Riégo à la capitale fait qu'on ne s'occupe guère de S.M. Dans sa retraite, elle est au moins à l'abri des alarmes continuelles qui ont lieu la capitale. dans la capitale. Au reste, S. M. est surveillée de près. Le 9, on a célébré à Aranjuez l'aniversaire du serment prêté par le Roi dans le sein du congrès national. A cette occasion il y eut cercle à la cour, Te Deum, grande parade, et le soir illumination.

La situation de la Navarre cause toujours de l'inquiétude à Madrid.

· Ou écrit de Murcie en date du 8 mars, que les sarcasmes, les placards contre le général Abadia se reproduisent d'une manière virulente; que la nouvelle de la nomination de Riégo à la présidence des cortes a enthousiasmé extraordinairement les exaltés ; qu'ils ont célébré des réjouissances publiques en l'honneur de l'installation des cortès ; que la tranquillité n'y a point été troublec; qu'on avait seulement demandé la mise en liberté des patriotes de cette ville, et qu'à cet effet 500 individus s'étaient réunis pour rédiger une représentation au congrès, où plusieurs act :s arbitraires des gonverneurs n'avaient point été oubliés.

Les mêmes réjouissances ont eu lieu à Cadix, où le parti

exalté domine exclusivement.

Les nouvelles de Séville du 7 annoncent que le marquis de Campoverde, avec permission du Roi, est parti pour la Puebla, près de Coria, pour rétablir sa santé. Ce général est toujours l'objet des insultes des exaltés.

Généralement on pense qu'il y aura bientôt un changement des commandans généraux des provinces et que Cam-

poverde et Abadia pourraient être remplacés.

Les 2 et 3 il y ent à Séville quelques rixces particulières entre la garde nationale et le régiment de cavalerie du
Roi. C'est toujours le tragala qui occasionne ces querelles : il paraît que les dragons répondirent par les cris de vive le Poi !

Les autorités, le chef politique Albista surtout continuent les poursuites contre les turbulens : quelques jours avant on avait fait sortir de Séville, quelques officiers à la demi-

Le 3 on a conduit de Séville à Xerez sous bonne escorte te maréchal de Camp Grimarest, don Michel Pinto, don José Oliver, don Indro Mir, don Louis Maria Dato, don Juan Castaguera, don philippe de la Puenta, le marquis de la Atalaya Bermeja, don Antoine Arbaleva, Joseph Marie Gutierrez.

Le journal d'Alicante intitulé le Libéral, avait inséré à la

fin du carnaval un article qui attaquait directement la religion, et qui avait donné lieu à un mécontentement général parmi la classe chrétienne de cette ville qui prétendait que la constitution portait atteinte à la religion, et que bientôt on verrait en Espagne ouvrir les temples des Juifs, protestant etc., et contre lesquels les préjugés existent toujours. Les curés des papoisses d'Alicante ont publié une pastorale pour désapprouver les maximes anti-religieuses émises par le Libéral, et en même temps ils rassurent les chrétiens en leur rappelant que la conssitution n'admet dans le pays d'autre religion que la catholique,

Les nouvelles de la Galice nous transmettent quelques détails sur la situation de cette province. La Corogne est parfaitement tranquille, mais l'esprit d'exaltation y est à son comble par suite des nouvelles arrivées de Madrid sur la nomination de Riégo à la présidence des cortès.

L'état des choses à Orensé n'est guerre satisfaisant : le chef politique n'y était pas encore rentré le 6, et les arrestations se succedaient; deux bandes parcouraient les environs d'Orensé, et commettaient des actes hostiles contre les habitans qui avaient donné des preuves d'exaltation pour le système cons-

L'audience de la Corogne est sur le point de prononcer son jugement contre les individus qui firent partie de la junte

apostolique qui se forma en Portugal en 1820.

L'Aragon paraît assez tranquille, cependant il y a eu des rixes entre quelques habitans et les miliciens volontaires; deux des premiers furent arr tés, la cause de ces querelles furent les exclamations de quelques individus qui s'écrièrent : Bientôt nous n'aurons plus la vierge du Pillar, plus de religion, à bas les jacobins donc, à bas la constitution. La circulation de plusieurs écrits séditieux contre le système, occasionne nes clameurs, ainsique les plaintes des prêtres. Il est faux qu'on sit fait à Saragosse des exécutions comme plusieurs journaux de Paris l'ont annoncé; jusqu'à présent, malgré un grand mombre de prisonniers d'état qui se trouvent dans cette ville,

personne n'a été encore jugé. L'ordre qui est arrivé du gou-vernement pour presser l'instruction du procès des troubles

de Caspe, Huesca, etc. n'a pas déplu aux libéraux.

Les deux Castilles sont tranquilles; quelques bandes seulement infestent la marche et la route de Madrid à Burges.

L'état du pays Rioja, situé entre l'Arlenza et l'Ebre, est

assez satisfaisant, surtout à Soria, Haro et Lagrano.
D'un autre côté, les habitans de Tafalla, Tudèla, Puente la Reyna (en Navarre), crient librement dans les réunions: A bas la constitution, à bas les jacobias.

Les cortès se sont occupés exclusivement dans les séances des 11, 12 et 13, d'entendre le rapport du ministre de la guerre, de celui de l'intérieur et du général Morillo sur les troubles de ces jours derniers. On a lu ensuite la proposition de M. Valesco, ex-commandant de l'Andolousie, pour que les cortès révoquent le décret des cortès axtraordinaires sur les poursuites contre les signataires de l'adresse de Séville du 17 septembre.

ITALIE.

NAPLES, 11 mars.

Le général Roth a été reçu par les habitans de la Basilicate comme un libérateur. Les honnétes gens de ce pays ne craignent pas les mesures sévères, prescrites par le gouvernement; ils y voient au contraire un gage de la sûreté de leurs familles et de leurs biens, que quelques brigands audacieux ne cessaient de compromettre.

Déjà le désarmement général a été exécuté à Calvello et à Laurenzana; le procès instruit contre les coupables marche à grands pas; déjà éelui des rebelles de Calvello est instruit, le

jugement sera prononcé incessamment.

Depuis le retour de S. M. notre police est devenue assez active, pour découvrir tous ces repaires de voleurs et d'assassins qu'on regardait jadis chez nous comme un séau indestructible. On vient encore de découvrir le repaire d'une de ces bandes qui exploitait impanément son infâme industrie au milieu de cette vaste capitale. Hommes et femmes coopéraient à cette belle entreprise dont les ramifications s'étendaient au fond des provinces. La justice tient maintenant le fil de cette association, et atteindra sans doute les criminels qui en font partie.

INTÉRIEUR.

PARIS, 22 mars.

S. M. vient de conférer à M. Le Grand, colonel du génie en retraite, le grade honorisique de maréchal-de-camp, pour le récompenser de la belle conduite qu'il a tenue les mars 1814, lors de la surprise par les Anglais de la place de Berg-op-Zoom. Voici l'idée que M. Le Grand donne lui-même de ce fait d'armes dans la relation qu'il en a publiée en 1816.

« Une garnison composée de nouvelles levées est chargée de défendre une forteresse étrangère, d'un développement trop considérable pour le nombre d'hommes qui la composent; elle y est surprise de nuit; les assiégeans, guidés par les habitans de cette ville, s'emparent en force des deux tiers des remparts et de la moitié des maisons et des rues ; les assiégés attaqués intérieurement et extérieurement, et entourés de tous côtés, se défendent d'abord avec courage, et reprennent ensuite une offensive combinée; ils parviennent, après douze heures consécutives de combat, et après avoir détruit une partie des assaillans, non à chasser de la ville ceux qui ont encore les armes à la main, comme l'histoire en fournit des exemples, mais, au contraire, à les empêcher pour la plapart den sortir, et à leur faire mettre bas les armes pour éviter une mort certaine. Les assiégés font capituler dans leur ville les assiégeans; ils font plus, ils forcent ceux qui ont pu fuir de la ville à y rentrer, et ceux qui n'ont pu y pénétrer, à venir s'y rendre à discrétion, et finissent par réunir plus de prisonniers de guerre qu'ils ne sont eux-mêmes de combattans.... »

- M. Tamponet, premier jardinier-fleuriste de la chambre du roi, vient d'exposer au cercle des arts, quai Malaquais, un superhe camellia japonica, semblable à celui qu'il a eu l'honneur de déposer dans les appartemens de S. M. le 19 courant.

— Un secrétaire de l'ambassade de Russie près la cour de Londres est arrivé hier matin à six heures à l'hôtel de l'ambassadeur de Russie, rue de Provence, il est reparti le son

même pour St-Pétersbourg.

– Le major Baldwin et MM. Williams, Graham et Camphell anglais, arrêtés dimanche dernier, ontété effectivement mises liberté, le lendemain, à la réclamation de l'ambassadeur d'in gleterre. MM. Graham et Camphell ont été mis en liberté su leur parole d'honneur de rester à Paris, et de se représente lorsqu'ils en seraient requis. Quant au major Baldwin et à li William, il leur a été accordé des passeports pour l'Angle terre, également cur leur au leur a le leur a le leur a le leur a leur a le leur a l terre, également sur leur parole d'honneur de revenir à Pari dans quinze jours. Les deux derniers sont partis le soir même pour Londres con le étaint pour Londres où ils étaient appelés par des affaires pressantes. Les papiers de M. William, à l'exception de ceux qui étaient indispensables à l'abient de sant de la langue resident de la langue res indispensables à l'objet de son voyage sont en attendant reste entre les mains de la police.

-La comédie, dounée hier au Second-Théâtre-Français

sous le titre des Deux Ménages, a obtenu beaucoup de sous a control de succès. Les auteurs, demandés avec empressement, sont

MM. Picard , Wafflard et Fulgence.

L'Opéra-Comique a donné hier relâche. La mort venait de lui enlever un de ses meilleurs amis: Moreau a succombé à une maladie longue et douloureuse. Cet acteur combe a une matthe longue et douloureuse. Cet acteur r'est pas moins regrettable comme honnête homme que comme excellent comédien. Il avait une fort jolie voix et jouait avec beaucoup de naturel. Sa mort laisse un vide qui sera difficile à remplir.

A la dernière représentation de Sylla, on a jeté sur le théâtre une couronne pour Talma. On a voulu la lui mettre sur la tête; mais encore tout plein de son rôle, il n'a pas cru devoir la prendre après avoir déposé celle de dic-

taleur.

L'opposition est toute étourdie du coup que le ministère vient de lui porter en indiquant la prochaine convocation des colléges electoraux.

Ils n'oseront pas, ils n'oseront jamais ! tel était le refrein de tous les esprits forts du parti. Un pareil ministère se mettre ue cons les sortes en présence de la nation! Et pourquoi pas ? La cause de votre erreur est hien simple, bien facile à saisir : e'est qu'aveuglés par vos passions, vous voyez le ministère, non pas tel qu'il est, mais tel qui vous conviendrait qu'il fut, asin qu'il pût devenir plus facilement votre proie et votre vic-time.

Ministère incapable, de mauvaise foi, ennemi nécessaire des institutions nouvelles , des intérêts nouveaux , sous le joug d'un parti avide de vengeance et dominé par ses regrets! N'est-ce pas là au juste le résumé des Philippiques souvent éloquentes du général Foy, des boutades quelquefois ingénieuses de M. de Girardin . et des miaulemens toujours insupportables de M. de Corcelles ! A force de répéter ces balivernes , ces Messieurs ont-ils sim par y croire, et par être les premières dapes de lears propres déclamations? Assurément peu importe; il suffit que la France n'y croie pas; et ici les faits parlent trop haut, parlent un langage trop clair, trop éner-

gique, pour qu'on puisse craindre la moindre méprise. Et d'abord à qui persuadera-t-on que deux hommes tels que MM. de Villèle et Corbières qui, comme chefs de l'opposition royaliste pendant cinq années, ont montré une habileté d'autant plus admirable qu'elle était parmi nous sans modèles, prissent être atteints par ces reproches anticipés d'incapacité! Laissant même de côté la gloire qu'ils se sont acquise dans les rangs de l'opposition, ne voyons en eux que les ministres, et jugeons-les par leurs actes, et par l'usage qu'ils ont su faire du pouvoir. J'affirme qu'ils auront plus fait en six mois pour l'affermissement de nos institutions, et par consequent pour la prospérité de la monarchie, que tous leurs prédécesseurs en

Als nous ont enfin délivrés de ces malheureuses questions de consure, de liberté de la presse, qui, tous les ans reproduites, mettaient tous les ans le pays en combustion; et ils nous en ont délivrés, non pas en demandant une censure perpétuelle, ainsi que l'avait honteusement imaginé le dernier ministère; mais en brisant le joug des lois préventives, et en rendant à tous la liberté; oui, la liberté! Hommes de mauvaise foi, cadomniateurs infatigables, vos propres écrits répondent à vos accusations; vous vous donnez chaque jour à vous-mêmes les démentis les plus éclatans. Dieu me garde de m'en plaindre, Jaime trop la liberte pour ne pas la respecter dans les autres, mais n'est-il pas odieux de nier le bienfait, au moment même où l'on s'en sert pour insulter le hienfaiteur

Le but de la session d'été est d'affranchir le gouvernement du roi de la triste nécessité des douzièmes provisoires en sinances. Depuis six ans, les orateurs de tous les partis se sont elevés contre ce malheureux système de provisoire, plus funeste encore à l'ordre politique qu'à l'ordre de finances En effet, à chaque session, le gouvernement tout entier se trouvait à la discrétion de la chambre des députés. Le droit de dissolution, cette prérogative si nécessaire à l'indépendance de la couronne, était momentanément suspendu. Le ministère va nous faire sortir de cette périlleuse situation, et désormais gouvernement aura toujours une année financière devant lui. La comptabilité deviendra plus claire et plus facile, et

tout tournera au profit de l'ordre et de l'économie.

Cest un spectacle assez nouveau en France que celui d'un maistère en butte aux plus violentes agressions, aux imputations les plus odienses, et poursuivant paisiblement sa cardivis les plus odienses, et poursuivant paismement sa caraire avec cette noble confiance qu'inspirent la droiture des intentions et une conduite irréprochable! L'époque des élections avait toujours été pour les ministères précédens une l'éloignait tant qu'on pouvait comme la crise la plus redoutable; on s'y préparait comme pour un combat à outrance : promosses menaces premutions. combat à outrance; promesses, menaces, promotions, destitutions, rien n'y était épargné. Le ministère actuel va audesant : c'est en présence de la liberté de la presse, c'est en Assant aux partis divers tous leurs moyens légitimes d'attaque

et de défense qu'il convoque les colléges électoraux. Il en menace ni ne promet. Incapable de s'anaisser à des moyene d'intrigue, il ne se réserve pas même le temps d'en concevoir la pensée. Il s'abandonne avec confiance à la France libre et heureuse. Il lui demande des députés fideles au roi et à charte : ses espérances ne seront pas trompées.

Ainsi ce ministère, proclamé incapable par l'opposition, dans la réalité passé les espérances même de ses anis-Faisons des vœux pour que l'avenir réponde toujours debut aussi heureux! (Journal des Débass.)

Nous n'avons pu encore découvrir le mystère des entraves multipliées qu'éprouve notre service de célérité, malgré pos soins et les sommes excessives qu'il nous coûte. Par surcroît de peine, nous recevons à ce sujet des plaintes exprimées avec aigreur, comme s'il y avait de notre part négligènce ou défaut de prévoyance. Mais ni les contrariétés qui nous affligent, ni les reproches qui passent les bornes de la justice ne sauraient nous décourager. Le propriétaire du Précurseur, des la première interruption du nouveau service, s'est gendu à Paris en toute hâte pour y remédier, et nous nous flattons que celle d'aujourd'hui sera la dernière que nous aurons à souffrir.

# POLITIQUE GÉNERALE DE est 1.er ARTICLE.

Alors que les rouages de la vieille machine européenne devraient être simplifiés, on dirait qu'une secrète desti ce tend à les compliquer chaque jour davantage. Celà tient à ce que, dans ces derniers tems, aux intérêts des étals, sont venus se mêler les intérêts des peuples. Le pouvoir avant cesse d'etre un, dans les monarchies tempérées par une représentation nationale, des luttes intérieures se sont établies et n'ont plus permis, par l'éclat que leur donne la tribune, de conscruer dans les affaires diplomatiques ce secret et cette discretion qui en sont l'amp et un coules accurate l'acceptant de la conscruer. en sont l'ame et qui seules assurent la reussite des négociations.

Lorsque les communications entre les divers pays étaient extrêmement rares, lorsque ces communications se hornaicht presqu'à celles que les gouvernemens avaient établies entr'eux, lorsque le commerce n'avait pas encore tendu les innombrables fils qui mettent en contact tous les points du globe. on pouvait ourdir secrétement le projet d'une guerre et donner le change sur ses véritables intentions; et il faut dire que les relations individuelles étant beaucoup moins étendues alors . les peuples se trouvaient bien moins intéressés dans les querelles des gouvernemens; c'est alors que l'on pouvait demander si la conquête ferait porter aux vaincus double bât et double charge; aujourd'hui, il est peu de contrées de l'Europe qui ne sachent à quoi s'en tenir, et pas un citoyen dont l'interet privé ne soit assis sur les larges intérêts de son gouvernement.

L'étude de la diplomatie est une chose absolument nouvelle eu Europe, car aucun des anciens erremens, capables tout au plus de servir de liens entre le passé et l'avenir, ne peut être un guide suffisant. La force ayant, pendant un quart de siècle, usurpé le trône du droit, une lacure, difficile à remplir, se trouve placée entre la politique ancienne et la po-litique nouvelle. L'Europe, depuis le traité de Westphalie jusqu'au démembrement de la Pologne, avait bien, il est vrai, éprouvé des guerres cruelles et tressailli de plusieurs com-motions; mais quand la paix venait guérir les plaies faites par la discorde, tout rentrait à peu de chosss près dans l'ordic précédent. Peudant près de deux siècles on vit donc régner en Europe une sorte d'équilibre qui sit rêver la possibilité de le maintenir éternellement. Cependant une foule de changemens, peu importans si on les regarde un à un, rendirent méconnaissable la physionomie de l'ancienne Europe lorsqu'elle eut subi l'extinction de la Pologne, et les incalculables conséquences de l'émancipation des États-Unis et de la révolution française.

Tout fut bouleversé, tout fut confondu; la France protégée au milieu de ses horribles souffrances par la gloire de ses armes, se crut appelée sous la conduite d'un génie audacieux à réaliser la puissance universelle que l'on avait vue au telms de Charlemagne et qu'avait eru rétablir Charles-Quint. Mais dans cette lutte les puissances du Nord furent plus que jamais appelées vers le Midi dont le climat les attire insensiblement, ct l'histoire confirma comme par miracle ce qu'avait prédit

Montesquieu.

Elle est donc bien profondément enracinée sur le sol de l'Europe, cette famille qui depuis tant de siècles gouverne la France et la conduit vers la liberté, puisque l'Europe sans cesse agitée, sans cesse eu proie à la violence et à la conquete, ne retrouva la paix que quand les Bourbons eurent été rappelés sur le trône héréditaire, comme elle n'avait connu que la confusion et le désordre depuis qu'une imbécille politique les en avait laissé décheoir. Toute la question de l'histoire des trente dernières années est là, et tout le reste est de détail. Mais les détails sont si nombreux. si compliques, si importaus que nous n'essaicrons point de les saisir tous; nous mous bornerons, dans quelques articles subséquens, à examiner quelle nouvelle diplomatie est sortie de la confusion, quels nouveaux intérêts lient actuellementon neuvent tient. nouveaux intérêts lient actuellement on peuvent lier les peuples qui ont entr'eux le plus d'affinité par leurs mœurs et par leurs lois, et enfin quels changemens probables nous semblent devoir résulter de la lutte nouvelle qui va commencer entre deux peuples dont les affaires et les démêlés n'étaient comptés pour rien, il y a deux siècles, dans les affaires de l'Europe, et dont l'un exerce aujourd'hui une influence si prédonnuante.

On lit les réflexions suivantes dans le journal des Débats: Dans la séance du 14 de ce mois, M. le général Donnadieu a prononcé une opinion très-énergique sur des abas d'administration; et, en cela, il a été l'écho de tous les orateurs da côté droit, qui, dans les différentes sessions législatives, malgré les chaugemens apportés à leur position et à la direction des affaires, n'ont cessé de réclamer la diminution des charges, et de la fonder sur la nécessité des réductions des

dépenses.
Croirait-on que le Constitutionnel voit, dans ce discours qui n'a rien d'extraordinaire que la force du raisonnement et l'énergie de l'expression, une sorte d'acte d'accusation contre le ministère actuel ! Le Constitutionne veut croire sérieusement qu'il a pris le change; mais nous lui faisous l'honneur de penser qu'il a mieux compris le discours du général

Donnadieu.

On n'ignore pas que le budjet est l'ouvrage du dernier ministère, et que ni le tems, ni les circonstances, assurément très-imprévues, n'ont permis à celui qui le remplace de proposer des améliorations que nous supposons dans ses vœux, parce qu'elles sont dans l'intérêt de la France et de la monarchie constitutionnelle. Il serait aussi trop inconséquent pour le côté droit de la chambre, d'avoir si vivement désiré un changement de ministres, et de n'avoir pas à adresser à l'aucienne administration des reproches graves et motivés. Les royalistes ne se plaignent point de la nouvelle : son existence date de trop peu de jours : mais il lui doivent des invitations , des avertissemens, et ils sont sûrs d'être entendus toutes les fois que ces avertissemens pourront se traduire, comme tout le discours de M. Donnadieu, comme tous ceux de ses honorables amis, par ces termes ou par d'autres équivalens: « Soyez économes de l'argent du peuple; supprimez le luxe des sinecures; bornez les dépenses, et méritez la popularité par le seul moyen qui convienne aux ministres du Roi, fon-dateur de la charte, en portant la hache à la racine des innombrables abus introduits par le gouvernement impérial, et tolérés depuis sa chute par la faiblesse ou la connivence de vos prédécesseurs. »

CORRESPONDANCE.

Marseille, le 13 mars 1822.

Nos dernières lettres de Constantinople ne disent rien sur la mort d'Ali-Pacha; on craignait, d'après ce qu'elles rapportent, une émeute de la part des jannissaires, attendu que depuis plusieurs jours ils n'avaient pas reçu leur solde, ce qui les transportait d'indignation et leur faisait proférer des injures contre la personne du sultan même. Le nouvel ambassadeur de France n'avait pas encore rendu à la porte la visite de réception; on attribuait la cause de ce retard aux intentions que l'ambassadeur avait manifestées de voir préalablement reconstruire le couvent catholique du Mont-Carmel, démoli par ordre du pacha d'Acre, et que le sultan refuse de réédifier. L'arrestation des six archevêques grecs à Constantinople, fait beaucoup de sensation; on craint, malgré les représentations énergiques des légations européennes, que ces prélats ne soient sa-crifiés. La porte a ordonné de nouvelles levées en Asie pour opposer une force plus considérable aux persans. La guerre avec la Russie est ici tantôt démentie, tantôt donnée pour cer-taine: par les préparatifs que l'on voit faire à la Porte, on la regarde généralement comme inévitable.

CORFOU. 22 février 1822. Nous venons d'apprendre que la forteresse de Rettuine en Candie a été prise par les crétois. Ces braves gens, sous les ordres de leur compatriote Michel Commène Céphentouli, leur général, ont triomphé d'un ennemi dont les forces étaient redoutables, et dont la position avantageuse semblait rendre la prise de la forteresse impossible.

- Les habitans de la petite île Simi, qui n'avaient que mille hommes armés, ont fait une descente heureuse en Carie, dans l'Asie mineure: après avoir surmonté une légère résistance de la part des habitans, ils en ont emporté quantité de vivres et

de prisonniers.

DIJON, 21 mars. - On donne pour certain qu'il va être établi un télégraphe dans notre ville. Déjà mome le directeur en est, dit-on, nommé. On sait que nous sommes à peine éloignés de trois lieues des télégraphes établis sur le Mantouan et à Quemigny pour la correspondance de Paris à Lyon; la ligne latérale qui aurait à Dijon son point extrême sera peu-dispendieuse. Peut être aurait on par la suite le dessein de la prolonger jusqu'à Besançon, où elle serait encore d'une bien plus grande utilité.

Mine Chanel er M. Freiddige Deverney premier Cor du theatre Royal-Italien . Mennent d'arriver à Lyon.
Als ont l'intention de donner quelques concerts dans le courant de la

semaine Sainte.

### AVIS AUX AGRICULTAURS.

Maladies Ces bestiaux, eoflure, tympanite, météorisation, charbon blanc et noir, morsure des serpeus, etc.

blanc et noir, morsare des scipcas, etc.

Les agriculteurs savent malheureusement par expérience, combien il pétit de bêtes ruminantes par l'inspiration de l'air, dans les pânurages trais et hanndes, dans les luxernes, trêlies, etc. Cette maladie à laquelle on a donné divers cems, mais qui n'a qu'une scale et même cause, enlève un si grand nombre de bestiaux que l'ou peut la regarder comme un véritable fiéau pour l'agriculture; la prompte investon et sa courte durée pe donnent pas le tems d'appeier les personnes de l'art; aussi le plus souvent la mort de l'animal en est-elle la suite & L'agriculture réclamait un antidonnent pas le tems d'appeier les personnes de l'art; aussi le plus souvent la mort de l'animal en est-elle la suite à L'appointime réclamait un anti-dote sur contre cette maiarie; il a dié découver; pur le sieur Dussaud, chimiste; d'jà plusieurs propriétaires ca out reconnu les bous effets et se sont empressés de s'en pourvoir avant de metre lems bestiaux au pâturage; c'est ce que nous nous empressons de recommander à tous les agrantieurs. Il est cans exemple que ce remède n'ait pas tenses à dissiper l'enfure, lorsqu'on l'a donné assez à tens pour que l'amand puisse l'avaler, ou peut le donner aux bêtes pleines en se conformant à la votice qui se délivre avec l'élixir. Il ne laisse aucune trace, au contra le, celles quijen ors

pout le donner aux teles puntes en se consummer que nouve qui se délivre avec l'élixir. Il ne laisse aucunt trace, au contra re, celles quijen ont pris se portent mieux par la suite et prenneur de l'embonpoint.

On prie MM, les maires de faire part de cette découverte à leurs admi-

Le grix du flacon qui contient environ doune doses pour un bonf, est de six francs indépendamment du vase, il y aura des flacons de moindre capacité, 11 se déliere chez l'anteur, rue des Célestins, n.º 3, au deuxième, au

dessus de l'entresoi , à Lyon,

### NOUVEAUTÉS A VENDRE,

Chez Joseph Targe, libraire et tenant vabinet de lecture', rue Lafont, a.º 4, à ligrau.

La morale appliquée à la politique, pour servir d'introduction aux observations sur les mœurs françaises au dix-ueuxième siècle, par E. Jouv, avoi. in-1a, le prix: 7 fr. 50 cent. Conseils d'un père à sa fille le len lemain de son mariage, par D.... B., in-12, le prix: 75 cent.

Le caumet de lecture de Joseph Targe est l'un des miaux composés qui puisse être offert aux amis des lettres, des sciences et des arts. Indépendamment d'un choix considérable de fivres dans tous les genres et des un rent se procurer la lecture, soir à la vitte et à la campagne, on

dont on pent se procurer la lecture, soit à la ville et à la campagne, on y trouve rémais quarante six journaux différent, grou peut lire dans ledit cabinet, moyennaut le prix de 30 fr. pour un un, 18 fr. pour six mois, 10 fr. pour trois mois; 4 fr. pour un unis L'on peut lire ces mêmes journaux à tant par séance.

mêmes journaux à tant par séance.

Le prix de l'abounement pour la lecture des livres, soit à la ville, soit à la campagne, est de 36 fr. pour un au , ai fr. pour six mois, 12 fr. pour trois mois, 4 fr. 30 cent, pour un mois.

Le prix de l'abounement pour la lecture des livres chez soi, et des journaux dans le cabinet, n'est que de 48 fr. pour un un, a7 fr. pour six mois, t5 fr. pour trois jmois, 6 fr. pour un mois.— Joseph Targe recoit les souscriptions pour tous les ouvroges publiés de cette manière, ils se charge de taire veuir, très promptement, de Paris ou d'ailleurs tous ceux qui lui sont demandés.

— A louer deux jolies pièces, avec la jouissance de la promenade d'un grand jardup.

d'un grand jardin.

Though any content of the precess, avec 31 joursance de la promenade d'un grand jardin.

— A vendre ou à louer, belle maison de campagne, située dans un beau site (mendiée ou non), composée de neuf pièces, écurie, remise, nalle d'ombrage, veca un clos adjacent et environ vingt bicherées, et d'autres fonds de la contenne de trente bicherées, dont vingt-denx en pré de première qualité; le cheptel se compose de cinq vaches, na âne, des moutons. Four le tout, s'adresser au propiétaire, rue Trion, n.º 6, hors des portes de Saint-Just.

— A louer de suite à coté la barrière de Saint-Just en denors.

Plusieurs appartemens de 2, 3 ou 6 pièces avec la janissance, si ceia peut convenie, de la promenade dans an jardin et sur plusieurs terrasses avec salles d'embrage, le tout offrant les plus beaux points de vues, et embrassant presqui tout l'orison.

S'adresser rue du Bois, n.º 18 au troisième étage.

Jeudi 28 mars contant, à neuf heures du matin, par le ministère de M. Seriziat, commisseure-priseur, dans le domicivile qu'occupait, défunte dame Poizat, veuve Dessay, quai de Flandre, no 11ti, au premier étage, il sera pricédé à la vente à l'enchère des effits mobiliers dependant de la succession de cette dernière; lesquels consistant eu lits, matelats, conventeres, traversins, linge de table, armoires, commundes, glaces, linge vertures, traversins. linge de table, armoires, commodes, glaces, linge et hardes à l'usage de femme, batterie de cuisine et autres bijets.

Cette vente sera faite à la requête des héritiers de droit de ladite défunte.

# BOURSE DE LYON. - Cours du Change du 25 mars 1822.

	jours.	1	i j	jonts.	pair.
Amsterdam.	90	55 314 à 518	Paris	à tue.	348
Hambourg	90	182 112	· /	30	314
Auguste	60	248 112249112	,	(in	1 118 p. op
Loudres		25 10 15	;	90	pair.
Livourne		507 à 508	Marseille.	a rue.	111
Gênes	60	471	1, '	30 60	314 à 518
Milan	50	2 p. 010		1	315
Naptes	90	426	Bordsaux		510
Madrid	1	15 60	1	100	pair
Cadix		1555	Nismes		pair.
Francfort	90	4; p. 010	Montpellier.	10	2 12 p.00
	1	l	Escompte.	•	

# SPECTACLES du 26 mars.

GRAND-THEATRE. — Le Confident par basuré, comédic. — Administration de Clara, opéra. — Psyché, ballet.

THEATRE DES CELESTINS. — Le Bouil on le Revenant, padeville. — L'Intrigue aux Frontières on vengeunes et gaité, padeville. — Le Fruit défendu on la Consequence de Village, radiville. — La Solitaire on le Morecau d'ausgentile de Rossii, vaudeville.

SUPPLEMENT au Précurseur du Mardi, 26 mars 1822.

CHAMBRE DES DEPUTES. (Présidence de Markavez.) Séalice du 25 mars (8.2.

La séance est ouverte à deux beures et demic.

M. de Peyronnet, garde-des cecaux, est seul au banc des ministres.

M. Gastelbajac donne lecture du procès-verbal, au milleu des conversations particulières et sans qu'il soit possible de l'entendre.

M. Perreau de Magnis : Il est impossible de lire le procès-

verbal d'une manière plus dérisoire.

A droite : Si vous causiez moins, on entendrait micux.

M. Castelbajae é'ève la voix et acheve sa lecture.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la discu s'on de l'article de la loi sur la presse amendé par le chambre des pairs.

M. le président donne lecture de cet amendement : il est

ainsi conçu:

« Toute attaque par l'un des mêmes movens contre la di nité rovale, l'ordre de successimhé au trô e, les droits que le Roi tient de sa naissance, et ceax en ver a desquels il à donné La Charle; son autorité constitutionnelle, l'inviolabilité de sa per onne, les droits et l'a storité des chambres, sera punis d'un emprisonnement de 3 mois à 5 ans, et d'une amen le de de 500 à 6,000 fr.

M. Lubbev de Pompières: Le projet de loi sur la pres e avait retranché l'épithèle de constitutionnelle, sous le prétexte qu'un cerivain avait contesté au Roi le droit de donner la

charte.

Cette question n'a pas é é traitée dans la d'seus on sous toutes les faces; il eût fal u d'abord conven r si la charte a été donnée ou imposée, octoyée ou consentie. Il cut falla examiner s'il peut y avoir droit, ou s'il y a impossibil. é. Quant à moi, je ne le peuse pas. Je vais donc établir l'inpossibilité avent la charte, laissant à d'aures le droit de prouver le croit.

Cette Charle consacrant les grands principes et adoptant une grande partie des vœax consignés dans les camers des malliages, sans doute le Roi pouva t l'offer, car qui n'a pes le droit d'offer un présent ! qui n'a pas le droit de me pas l'accepter ! Mi is si l'on dit qu'il avant le droit de l'imposer, c'est une autre question qui demande à être expliquée.

Le Reil solon l'orateur, n'avait pas de droits plus étendus que ses prédéces eurs, et tout souverain ne peut exercer que

ses droits à moins d'être un tyran.

L'ardeur soutient lei que Louis XVI n'aurait pu forcer tous les Irmçais, comme la Charte le fait, à ontribuer indistinctement aux charges de l'état ; que les états de Bourgogne, de Bretagne et d'Artois n'y auraient jamais co seati; que le noble aurait refusé de voir son nom inscrit à la capi ation sur le même rôle que le returier ? Il soutient que Louis XVI avait envain cherché à rendre le service militaire obligé par tous les c'tovens sans distinction.

J'ai démontré, dit-il en terminant, que les droits des provinces, les privilégiés des castes avaient opposé un oustacle invincible à ceux de nos rois qui auraient vou u é ablir la Charte. Enc loi qui défendrait de discuter ce point de fait servit une loi oppressive, car elle ôterait la faculté d'écrire l'hi toire qui pose à chaque page des limites à la puissance des rois. Elle serait mensongere, car elle reconuaîtrait un droit

qui n'exista jomais.

Je dem inde donc que ces mots : Ceux en vertu de quels il a donné la Charte, soient rayés de l'article. Je vote en outre

contre to ite la loi.

M. Chitflet: Je ne suivrai pas l'orateur dans tout ce qu'il a dit; seulement je rappellerai les motifs, qui ont déterminé la décision de la chambre des députés, et ceux qui ont déterminé celle des pairs, dans les différentes rédactions qu'elles ont

adoptées successivement.

Les magistrats reconnaissaient depuis long-temps le silence de la loi pénale sur les outrages faits aux droits de la majesté royale que le Roi tenait de sa naissance. Ce vice de la loi vous a frappés. Vous aviez adopté dans la loi une expression plus générale; la suppression du mot constitutionnelle ne diminuait rien au respect dû à cette autor té du Roi qui est néc depuis que le Roi a cra devoir renfermer son autorité dans les limites que la charte lui impose.

La chambre des pairs tout en reconnaissant au Roi des droits autres que ceux mentionnés dans la charte, s'est rendu à de. rives réclamations sorties de cette chambre, en définissant cette autorité d'une maniere spéciale et en rétablissant. dans la loi , l'épithète constitutionnelle , elle a compris dans l'article et les droits que le Roi tient de sa naissance et ceax que lai

à donnés la charte.

L'antique monarchie française avait des droits que le peuple ne pouvait modifier; tel était celui de pouvoir octroyer la charte.

L'amendement de la chambre des pairs a cu pour but de concilier le passé avec le présent et de conserver les droits ac-<sup>quis</sup> au Roi par sa naissance. En France, le Roi pour régner

n'a pas besoin de l'éle tion ni du sacre, puisque la royauté existe de droit dans toute sa plénitude au sein de sa famille le droit de primogéniture suffit pour arriver au tions l'ambient me meurt jamais on Formande de la contraction de la contra une ancienne tradition française.

Ainsi le Roi régnait de droit, mais il pouvait poser des limites à son autoraé; c'est ce qu'il a fait en donnant la charte. L'amendement de la chambre des pairs doit donc satisfaire toutes les opinions. Le préopinant a demandé la radiation des mots: En vertu desquels il a douné la churte, je m'oppose formellement à cette suppression; il est certain que le Roi a donné la charte librement et de sa propre volonté, qu'il en avait le deoit, et je vote pour l'adoption de l'article amendé.

MM. les ministres des finances et de l'intérieur sont intro-

M. Manuel demande la parole. (Rumeur à droite ) Le retranchement du mot constitutionnelle . dit-il , nous avait frappes, parce qu'il semblait contenir une réti è ice contraire à l'intéret du trône. La charte avait réuni tous les cœurs, on semolait l'at, aquer. Vous pourquoi nous avons conçu des alarmes. Les alarmes sont ainsi j'i-tifiées.

Un n'a consenti à l'amendement de la chambre des pairs que pour arriver à nos concessions. On voulair l'aboli ion du jury, et on l'a obtenne. Quoiqu'il en soit nous al ous exammer

l'amendement proposé.

L'oraceur déclare qu'il est porté à le combattre, par cela même que ses adver aires ayant changé anjourd hin de sys-

ie.ne, le sout.eaue.it.

C'est sur la raison, dit-il, qu'on doit fonder 'es lois; ce. moyen on vaut been un autre pour consol der nos in tit dions. Aos adversaires supposent que la charte a été d'un e par un roi qui tenait ce droit de ses peres. Nons suppo o is, nons, que le roi s'est présen é la charte à la main. e. que la maion a accepté son in mar que la charte a la main.

Quel es sont les garanties que votre suppos tion d'n re à la France. La nôtre lut en accorde de paissante. V t e sepposition ne pourrait être raisonnable que sous lucen régime. On se pouvait alors parce que la force et la violence peuvent

cout.

Il me reste à vous présenter les graves inconvéniens qui sortent de la loi. Si le Roi a pu donner la Charle sans l'int ryentou de la nation, il a changé nos institutions avec le pouvoir de les rechanger encore. Faut il des pre ives ! La révocation de l'édit de Nantes est la : o : a pu fore l'édit par un acte de tou e-p assance, on a pu le révoquer de même.

Dites moi mantenant ce que la France pous ra d'une institution telle que la charte interprétée comme vois le faites. Vous supposez que la nation n'avait pas le droit da se gauverner elle-même depais 1790 j squ'à 1814. Vous supposez que tous ses droits qu'elle a conquis au prix d i sang, elle n'en jouissait pas, jusqu'à ce qu'il plût au Roi de les consacrer. Les constitutions qu'elle a faites n'écalent pas légales : rien n'était legd en France.

ces deux millions d'acquéreurs de domaines nationaux étaient done de spoliateurs jasqu'au moment où le Roi a reconnu leurs

droits. (A droite: Gui.)

Je sais, Messieurs, que c'est là votre opinion, et je suis satisfait de vous l'ent indre proclamer. Mais nous qui sommes restés sur le sol de la patrie, qui avons versé notre sang pour elle, nons ne croirons jamais que la nation sanctionne un pareil outrage fait à ses droits.

L'orateur termine en votant le rejet de l'article et de la loi

catière.

Des applaudissemens éclatent à gauche.

Il est à remarquer que pendant ce discours le côté droit a gardé un silence profond et qu'aucun murmure n'a interrompu I orateur.

Quelques voix demandent la clôture.

M. le ministre de la guerre est introduit.

M. Bazire: L'intention d'éviter toute discussion sur la nature du pouvoir, a empêché d'in errompre l'orateur; cependant il est impossible de ne pas y répondre : qu'il lise le préambule de la charte, il porte:

« Nous avons volontairement et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs

et a toujours de la charte constitutionnelle. »

A droite : Bravo. Silence à gauche.

L'orateur : L'article 2, adopté par la chambre des pairs, contient tout ce qui protège le passé et le présent, Pour noi refusera t en à l'autorité constitutionnelle la protection geon a accordé à tentes les autres ; tel est le motif qui a guidé la chambre des pairs.

Cet amendement au reste était inetile , selon l'prateur. L'article 74 de la charte portant que le boi et ses successeurs jurerout, dans la solemnité de leur sacre, d'observer fi letement la charte, tranchait toute la difficulté, puisque le , oi était par là obligé. Il cite à ce sujet ces mots du poète latin; se scoute legi legifer obligat.

Cette doctrine scrait subversive du bonheur de la France. L'asorpateur lui-même ne l'a pas admise. Qu'on se rappelle ce an'il a fait auprès du souverain légitime, et la sublime réponse de ce monarque qu'un ministre nous a dérnièrement rappelé

avec autant de bonheur que d'éloquence.

La doctrine française est que le droit de la couronne est hé-

réditaire et indestructible.

Jamais la couronne n'a été élective. (Murmures à gauche.) A droite: Le trône a été usurpe, mais jamais donné par Alection.

L'orateur; défenseurs du pouvoir qui nous à donné la charte, nous devous donné à la justice le pouvoir de prévenir et de panir e criminelles conceptions. Le Roi n'est pas tentré en France per le triomphe d'un parti. il est rontré par le vœu unanime de la France. (Bravos à droite. ) Ne nous effrayez donc plus du retour de ces ant ques priviléges qu'il n'est pas plus possible de faire revivre que de faire sortir les morts de leurs tombeaux. (Bravos à droite : marmures à gauche, )

Le Roi est venu pour assurer sur une base insbraulable, les libertés publiques; les ennemis de ces libertés sont ceux qui veulent la licence, dont le règne est passé; nous ne nous laisserons famais épouvanter par les clameurs d'une faction qui se cro't forte parce qu'elle est andacieuse. (Interrupt on à ganche.)

A ganché : C'est indécent, vo s insultez la minorité. A droite : Vous vous reconnaissez donc dans le tableau?

L'orateur : Je ne m'adresse à personne. Je terminerai en répondant à une accusation sans cesse renouvelée contre les membres de cette chambre, an milieu desquels je me fais honneur de sièger.

Notre conduite sera toujours celle qu'on doit tenir, quand on vent servir son pays. Nous ne désirons que de voir agrandir le cercle des amis de la royanté. Ils n'existe que deux classes irréconciliables, celle qui est ennemie du trône légitime, celle qui a juré de le défendre jusqu'à la mort. Sa religion est le salut de la monarchie. .

M. Girardin: Constitutionnelle.

L'orateur : Plusieurs fois le monarque à signale les dangers d'un système subversif. Ses ministres nous ont appelés à son secours. (Eclats de rire à gauche.) Nous n'avons pas d'autre système, uous, que de défendre la monarchie et ses droits.

Nous ne partageons pas surtout cette doctrine qu'un orateur vient de proclamer, en disant qu'il votait contre l'amendement par cette raison seule que la majorité le soutenait. Quant à nous, nous serons toujours prêts à soutenir et à adopter toutes les propositions sages de la minorité. (Murmures négatifs à gauche. )

M. le ministre de la marine est introduit.

On demande à droite la clôture.

Elle n'est pas mise aux voix, attendu que personne ne s'y oppose.

L'amendement de M. Labber de Pompières est mis aux voix et réjeté. On remarque que tout le centre gauche se lève contre. L'article amondé par la chambre des pairs est cusuite adopté

par une immibase majorité.

Voici le résultat du serutin secret : Nombre des votaus. . . . . 344 Boules blanches. . . . . . 245 90

La chambre adopte.

M. le président doune communication à and lettre par laquelle M. David . député de la Vendée , demande un conge pour affaires de famille. - Accorde.

La sulle de l'ordre du jour est la discussion du chapitre VM Hu nintstêre de l'intérieur. Clarge de France, 23,300,000 f.

M. le président en donne lecture.

M. Crea é a la parole. Il met sous les vent la nécessité de réparer me grande quantité d'églises de campa que, qui sont dans un factions état de dégradation. Il ne fait pas de proposition; mais il invite MM, les ministres à comprendre ces réparations dans le prochain budjet.

Ce cliapithe est adopte.

Chapitre VIII. Cultes non catholiques , 575,000. - Adopte sans observation

Chapitre IX. Power et chaussées et mines , 30,800,000 fr. M. Boscal de Réals présnte des considerations locales sur le département de la Charente Inférieure dont il est député, et prosse de ses vænt l'exécution du système de centralisation présente l'an passe aux chambres, par U. le directeur des ponts et chaussées, exécution dont le résultat serait le dessechement des murais dont ce dépaitement est couvert. Il terminé ou ranpelant la uccessité d'une loi sur les chemins vicinant, M. Caumartin se plaint du mauvais état des routes; ils voudrait que les fonds affectés au service des ponts et chanssées fuscent employés moins au profit du personnel de l'administration qu'à l'exécution des travaux dont est chargé M. le directeur. Il termine en proposant une réduction de cent mille Lanes.

M. Duvergier de Hauranne fait également quel jues observations sur la dégrada ion des routes, et demande à il le directeur-général, s'il n'y aurait pas moven de reviser le rerelatif aux fourgons et chariets dont les chargemens glement trop forts contribuent à cette dégradation.

M. de Berbis prie M. le directeur des ponts et chanssées de comprendie particulie e nent. le pont d'Auxonne dans la ré-

partition des tonds qu'il demande.

M. de Lameth demande des explications sur l'emplai des

500 000 fc. affectés à la direction générale.

M. Becquey, directeur-général répond que cette somme est ap, licable au personnel et au matériel de la direction; qu'on n'a pas demandé d'augmentation cette année, quan contraire, il y a cu diminution de 5,000 fepues

L'orateur ne nie pas la nécessité d'aj uter de nouvelles dispositions à la loi r lative au poids des fourgon et charriots, mais on s'en occupe, et elles feront l'objet de la délibération

des chambres dans une des prochaines sessions.

Le détail de l'administration est consigné dans la li des comptés qui a été imprimée et distribuée. Voilà pourquoi on ne l'a point rappelée dans le budget.

M. Humblot-Conté est loi 1 de demander une réduction sur ce chipitre. At contraire il demande une augmentation dun million pour l'entretien des routes, attendu que la somme af-

fectée à ce service ne lui parait pas suffi ante.

M. Sébastiani plaide la cause du département qui l'a envoyé à la chambre; les rantes y sont extrémement ma vaises; celle d'Ajaccio à Bastia n'est pas achevée, et il est important qu'elle le soit. La somme de 150,000 francs que le gouvernement demande est insuffisante pour cet objet et il appuve , ea conséquence, la proposition de M. Humblot Coulé.

M. Lainé de Villévêque et Mestadier présentent diverses

observations à l'appui de la même proposition. Ce dermer voudrait que les trois millions économis s sur le budjet pur la commission, fussent appliqués aux routes du royaume.

M. Morisset ne croit pas que la chambre paisse prendre l'initiative pour une augmentat on de dépense. Il croit que ce serait empiéter sur la prérogative rovale. Sans elle, il ap-phierait la proposition de M. Humblot-Comté; mais, dans l'état actuel des choses, il croit que la chambre ne peut l'adopter.

M. Becquey, directeur des ponts et chaussées, n'accepte

pas l'augmentation proposée.

M. Bogne de Fave demande la parole. On réclame, à droite . la clôture; mis il s'y oppose, et appuie la propositou de M, Hamblot-Conté.

On réclane de nonveau la clôture. M. Casimir Perrier se formalise de cette demande, et fait observer qu'on a adopté anjourd'hni beauccoup de chapitres sans discussion, et qu'on peut bien permettre la d scus ion sur celui-ci.

L'honorable membre critique la classification des emprunts : il croit que le ministre des finances peut seul en faire; autrement chaque ministre aurait ce droit; et ce serait un désordre dans les finances. Ainsi, les traités pour les caranx devraient sortir du ministère de l'intérieur, pour en rer dans celui des finances. Du reste, il félicite le ministre de l'intérieur d'avoir appelé la concurrence pour la canalisation de la France.

M. Becquey répond à M. Casimir Perrier que les traités faits sur la canalisation sont une affaire d'administration; que le ministère de l'intérieur doit donc scul s'en occuper. Quand les canaux rentreront dans la possessoin du go ivernement, alors ils pourront passer au ministère des finauces pour les

La discussion étant sermée, toutes les réductions sont mises

aux voix et rejetées.

LYON

Il en est de même de la proposition de M. Humblet-Conté, pour une augmentation d'un million.

Le chapitre 9 est ensuite adopté. Chapitre X. Construction et bâtimens d'intérêt général à St-Denis, 2,400,000 fr.

La commission a proposé une réduction d'un million sur ce

chapitre. M. de Carrol: combatcette réduction qui tombe sur l'achères ment de l'Hôtel de Rivoli, et fait va oir des considérations pour transporter dans cet hôtel le ministère des finances, qui est place actuellement près de la bibliothéque du Rei.

La discussion est continuée à lundi. La scance est levée à 6 heures,

EFFETS PUBLICS du 23 mars 1822. 20f 29 . 9 C